



Technicien·ne travaux entreprise

Catégorie B

Employeur :Rennes Métropole

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 487

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle....

Le sens de ce poste :

Assurer la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre (étude et travaux) pour les opérations de maintenance et d'améliorations de voirie réalisées par entreprise.

Participer au diagnostic du patrimoine et à l'élaboration des programmes de travaux en concertation avec les communes et les concessionnaires.

Instruire les dossiers d'aménageurs (ZAC, lotissement) et participer à la phase de rétrocession des voies construites

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37 h 30 par semaine

Lieu de travail : 71 rue Dupont des Loges

Matériel(s) à disposition : PC et téléphone portable, dotation vestimentaire et EPI

Missions de suppléance : Suppléances des autres

techniciens et du responsable si besoin

Télétravail : possible (2 jours) sous réserve des nécessités de service

Autres : Ponctuellement : réunions publiques en soirée, suivi des travaux en dehors de ses horaires. Sur volontariat: astreinte voirie et viabilité hivernale .

Service :

Plateforme de Voirie de Rennes

L'équipe : La plateforme de voirie a en charge l'exploitation, la maintenance et l'amélioration du domaine public routier. L'Unité entreprise est composée de 4 techniciens supervisés par le responsable de la Cellule travaux entreprises, qui ont en charge la conduite des opérations confiées aux entreprises dans les domaines de la voirie et de la signalisation : maintenance et amélioration de voirie

Effectif Service : 102

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Technicien

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : Régime indemnitaire

N° du poste : 16214

Date de mise à jour de la fiche de poste : Avril 2024

Vos 3 principales missions :

1-Conduite d'opération pour les travaux réalisés en entreprise (45 %)

- Définir le programme, et l'enveloppe travaux
- prévoir les éventuels besoins en fournitures
- préparer les pièces techniques des éventuels petits marchés publics
- remplir les formalités administratives
- organiser des temps de concertation citoyenne en lien avec les directions de quartier
- mettre en œuvre la communication adaptée à l'opération
- assurer la réception des travaux et le suivi de la garantie de parfait achèvement
- assurer la mise en œuvre de la politique environnementale et le suivi des indicateurs associés

2-Maîtrise d'œuvre pour les travaux réalisés en entreprise ou en régie (45 %)

Maîtrise d'œuvre – étude :

. Établir les déclarations de travaux, diagnostics amiante/HAP et consulter les gestionnaires

. réaliser les études

- Maîtrise d'œuvre travaux :

. Établir les ordres de Service ou bons de travaux, . contrôler la bonne mise en œuvre des travaux, la qualité globale des travaux assurés par entreprises

. s'assurer du bon déroulement des travaux, assurer les relations avec les riverains et habitants

. organiser et animer les réunions de chantier

. Établir les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE), et contribuer à la mise à jour des bases patrimoine et topo

3-Gestion et entretien du patrimoine de voirie et de signalisation (10 %)

Participer au diagnostic de l'état des voiries et de la signalisation afin d'anticiper les rénovations nécessaires.

Construire, en lien avec le responsable de service, le programme pluriannuel des travaux de maintenance pour son secteur en respectant le budget annuel d'investissement.

Participer aux réunions de coordination avec les concessionnaires.

Instruire les demandes des riverains et engager les travaux après leurs validations.

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Esprit d'initiative
- Aptitude au travail en équipe

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis B exigé
- Connaissances techniques dans le domaine de la voirie
- Connaissance du code des marchés publics
- Maîtrise outils informatiques (WORD, EXCEL, OUTLOOK)

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Outils métiers (QGIS, SIG, ADOBE ACROBAT DC, AUTOCAD)